

Initiatives ministérielles

Les groupes que nous connaissons tous, comme Aryan Nation, Heritage Front, Church of the Creator et le Aryan Resistance Movement recrutent activement des membres au Canada, à l'heure actuelle, et ils ciblent plus particulièrement les jeunes. Il y a plus de 40 groupes haineux organisés au Canada. Ils utilisent des techniques qu'ils ont perfectionnées aux États-Unis et se servent du réseau Internet aux fins les plus basses.

En 1993, des jeunes ont été accusés, à Montréal, d'avoir battu un homme. Ils ont reconnu qu'ils participaient à une activité appelée «le jeu» consistant à trouver des homosexuels et à les battre.

Partout au pays, la police met sur pied des brigades du crime chargées spécifiquement des crimes haineux, pour répondre aux besoins et mettre fin à la violence. Les services de police créent ces unités non pas parce qu'ils approuvent le mode de vie des gais ou parce qu'ils veulent promouvoir l'homosexualité, mais parce qu'ils se rendent compte, dans l'exercice de leurs fonctions, que la violence est endémique. Or, leur travail consiste justement à protéger la collectivité et à assurer la sécurité de tous ses habitants, et surtout des membres des groupes les plus susceptibles d'être victimes de la haine.

L'organisation B'nai Brith nous a appris que, en 1993, on avait dénombré 256 incidents antisémites consistant en du harcèlement et du vandalisme. Cela représente une hausse de 31 p. 100 par rapport à 1992, et c'est le plus grand nombre d'incidents jamais enregistré depuis 12 ans que B'nai Brith tient ces statistiques.

Dans Ottawa-Carleton, on a dénombré 387 crimes motivés par la haine au cours des deux dernières années. On a porté 105 accusations. Le racisme a causé 215 incidents, la religion, 110, et l'orientation sexuelle, 45. Nous devons prendre tous les moyens—la sensibilisation, l'action communautaire et les coalitions interculturelles. Nous devons utiliser toutes ces techniques, là où il faut s'attaquer aux crimes fondés sur la haine, là où on peut faire une différence, et aussi dans la loi.

• (2210)

Ce projet de loi a à deux objectifs: faire savoir aux collectivités victimes de persécution que toute forme de violence contre un groupe ou une personne est inacceptable et que nos lois nous donnent les moyens d'y voir; encourager les victimes à déclarer les incidents, afin que la police puisse avoir une bonne idée de l'ampleur du problème et prendre des mesures appropriées pour sensibiliser les gens et décourager cette haine.

L'organisation B'nai Brith a aussi déclaré au comité que les crimes haineux n'ont rien à voir avec les agressions ayant le vol pour mobile. Les crimes haineux visent non seulement la victime elle-même mais tous ceux qui ont la même couleur de peau, parlent la même langue ou pratiquent la même religion. Ces actes visent à violer, intimider ou isoler. Ils visent non seulement la victime mais l'ensemble du groupe.

Lorsque qu'une pierre à laquelle est attachée une menace d'attaque à la bombe est lancée en pleine nuit dans la fenêtre d'une maison simplement parce que son occupant est musulman, tous les coreligionnaires de la victime dans le quartier sont terrorisés. Le but de ceux qui répandent la haine est justement de terroriser une communauté tout entière. Lorsque des survivants de l'holocauste qui se croyaient en sécurité dans leur communau-

té au Canada aperçoivent un svastika peint sur leur synagogue, les membres de toute la communauté prennent peur.

Les députés réformistes doivent se souvenir que lorsque des groupes haineux s'en prennent à des minorités, ils le font dans l'intention de les isoler du reste de la collectivité. Une fois isolées, ces minorités deviennent des cibles plus faciles à attaquer. Une fois qu'ils ont pris une minorité pour cible, ces groupes ne s'arrêtent pas là. Ils trouvent de nouvelles cibles. Ils s'en prennent aux juifs, puis aux gais et continuent d'étendre leur sphère d'activité.

Les dirigeants de communautés et les autorités publiques qui, par leur indifférence personnelle ou collective, n'interviennent pas pour punir ou contrôler les actes de violence motivés par la haine ou la propagande haineuse laissent tout simplement la discrimination et la violence fondées sur la haine devenir des comportements acceptables et la norme dans les contacts. À la page 81 du livre rouge, les libéraux prônent l'égalité pour tous les Canadiens et déclarent qu'ils doivent vivre à l'abri de la haine et du harcèlement.

La liste des caractéristiques contenue à l'article 718.2 détermine les groupes, les personnes qui sont le plus souvent la cible d'actes haineux, selon les renseignements fournis par le ministère de la Justice. Cet article ne confère pas de droits particuliers à un groupe donné parce que tous les Canadiens sont visés individuellement par cette liste.

Nous avons tous un sexe, une race, une nationalité, une religion et, oui, une orientation sexuelle. Lorsque certains disent qu'en insérant l'expression «orientation sexuelle» dans le projet de loi C-41, particulièrement dans cet article, on encourage un certain mode de vie, c'est comme s'ils disaient que, parce que nous y avons inséré le terme «religion», nous encourageons les gens à devenir catholiques, ou parce que nous y avons inséré le mot «sexe», nous encourageons les députés de la Chambre à changer de sexe.

Rappelons-nous que le projet de loi C-41 s'applique lorsqu'un crime a été commis. L'article proposé n'entre pleinement en vigueur qu'une fois qu'une condamnation au criminel a été enregistrée. Le projet de loi ne crée pas de nouveaux crimes. Il demande uniquement aux juges, si le crime a été motivé par de la haine, de considérer qu'il s'agit là d'une circonstance aggravante.

Je cite Martim Niëmoller, le théologien allemand, qui a dit: «Lorsque Hitler s'est attaqué aux juifs, je n'étais pas en cause, car je n'étais pas juif. Lorsqu'il s'est attaqué aux catholiques, je n'étais pas en cause, car je n'étais pas catholique. Lorsqu'il s'est attaqué aux syndicats et aux industriels, je n'étais pas en cause, car je n'étais pas membre des syndicats. Puis, il s'est attaqué à moi et à l'Église protestante, mais il ne restait plus personne pour se soucier de moi.»

Dans l'intérêt de tous les Canadiens, de tous les enfants du Canada, au nom des valeurs d'équité et de justice qui m'ont été inculquées, ainsi qu'à ma famille et dans mon Église, j'encourage les députés à adopter le projet de loi C-41 le plus tôt possible.

• (2215)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, ce que j'entends me trouble profondément. La dernière intervenante, et j'ai entendu les trois derniers intervenants, a laissé entendre que s'opposer au projet de loi, c'est